RÉVISION DU SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Séminaire thématique d'acteurs

ENVIRONNEMENT
Biodiversité - Eau
Energie - Agriculture

22 mars 2017

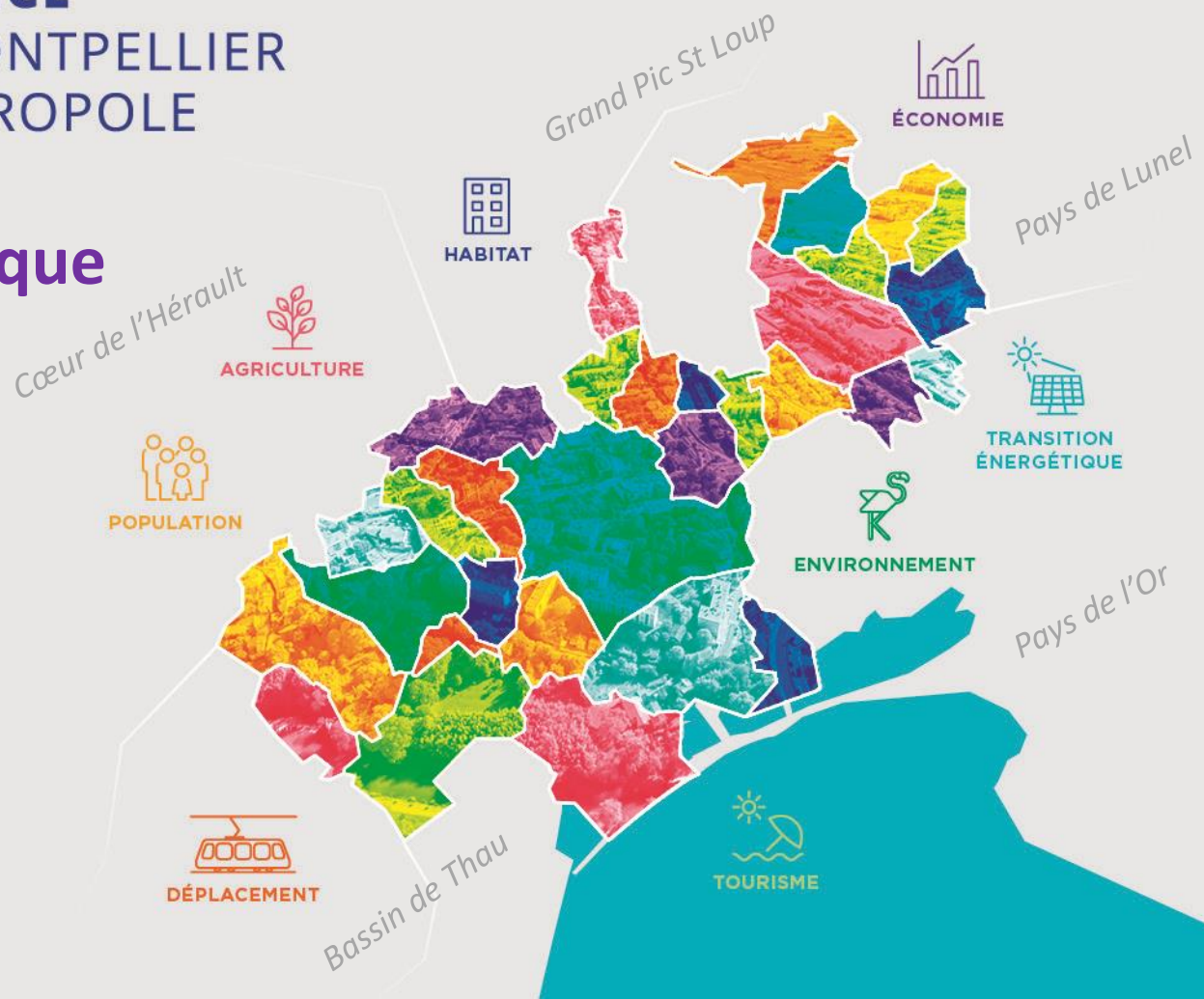

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

- **Le SCoT c'est :** un document de planification de l'aménagement du territoire, il définit les grands équilibres et spatialise les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir habitants et emplois
- **Ce n'est pas :** un document de programmation, ni de prescription à la parcelle (c'est le PLUi qui gère le droit des sols en intégrant les orientations du SCoT)
- **Son horizon :** 2040, soit un exercice de planification sur 21 ans entre 2019 et 2040
- **Son échelle :** intégration des enjeux du grand territoire, déclinés sur les 31 communes de la Métropole

QU'EST CE QU'UN SCOT ?

Les 3 documents du SCoT :

Rapport de présentation

- Diagnostic socio-économique
- Etat initial de l'Environnement
- Justification des choix du projet

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une stratégie et les orientations du projet d'aménagement du territoire

Document d'Orientations et d'Objectifs

- Les règles du jeu à respecter (par le PLUi)

POURQUOI RÉVISER LE SCOT DE NOTRE TERRITOIRE ?

Depuis 2006, nouvelles dispositions issues de grandes lois :

- Lois Grenelle 1 & 2 (2009 & 2010) > Environnement
- Loi agriculture (2014) > Protection des espaces agricoles
- Loi ALUR (2014) > Logement & Développement durable
- Loi TECV (2015) > Transition énergétique & Croissance verte

ET

- Loi MAPAM (2014) > transformation en Métropole
- Loi NOTRe (2015) > création des grandes régions

POURQUOI RÉVISER LE SCOT DE NOTRE TERRITOIRE ?

Suite à l'évaluation du premier SCoT en 2015, la délibération de prescription de la révision fixe plusieurs objectifs :

- *« Préserver et valoriser l'exceptionnelle richesse environnementale*
- *Se préparer aux évolutions démographiques prévisibles et aux besoins qu'elles génèrent*
- *Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesses et d'emplois*
- *Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets »*

Le SCoT révisé confortera également les acquis du premier SCoT, notamment en matière de maitrise de l'étalement urbain.

COMMENT SE DÉROULE LA RÉVISION DU SCOT ?

2017

22 février : Débat sur les orientations du **PADD** en Conseil de Métropole

Mars – Avril : 6 Réunions publiques par secteur et 4 Séminaires thématiques & mise à disposition de PADD au public

Mars – Mai : formalisation du **rapport de présentation et du DOO**

Juin - Août : mise à disposition du public du projet de SCoT, recueil et analyse des observations & adaptation du projet

Septembre : arrêt du projet de SCoT

2018

Janvier : Enquête publique

Mars : Approbation du SCoT

LE CONTEXTE STRATEGIQUE : AFFIRMER L'ATTRACTIVITE DE 3M, METROPOLE EUROPENNE ET REGIONALE, OUVERTE SUR LA MEDITERRANEE

Les facteurs de rayonnement Métropolitain de 3M

La Métropole comme façade méditerranéenne de l'Occitanie

Valoriser :

- ✓ **Les 7 piliers stratégiques** : Santé, Numérique, Mobilité-Transports, Développement économique-Tourisme-Industrie, Agroécologie-Alimentation, Culture- Patrimoine-Université, Commerce-Artisanat
- ✓ La qualité environnementale
- ✓ La résilience face aux risques
- ✓ La maîtrise du développement urbain
- ✓ La cohésion sociale et le « vivre ensemble »

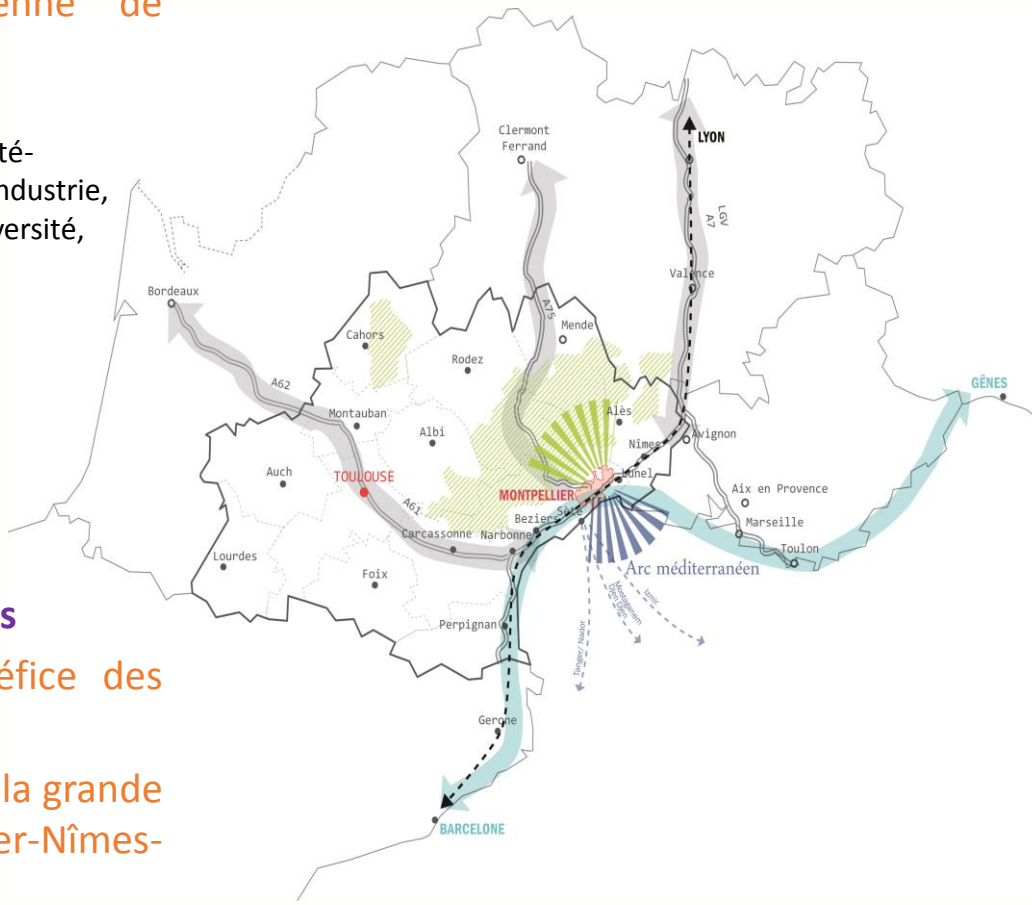

Des dynamiques métropolitaines dans le cadre de coopérations développées à toutes les échelles

- ➢ des coopérations à l'international, au bénéfice des dynamiques Régionales
- ➢ des coopérations sur l'Arc languedocien et sur la grande aire urbaine polycentrique Sète-Montpellier-Nîmes-Alès : 1 Million d'habitants
- ➢ des coopérations renouvelées avec les territoires voisins

LES DEFIS

Pour accueillir ces nouveaux habitants et conserver le cadre de vie pour l'ensemble de la population, la Métropole relève trois défis :

DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE

DEFI 2 : UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

- **Préserver durablement l'équilibre :**
  - ❑ **2/3 des espaces naturels et agricoles**
  - ❑ **1/3 des espaces urbains et à urbaniser**

DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE

1. Protéger et reconquérir les composantes agro- naturelles, les paysages et la biodiversité pour mieux les valoriser

1.1 Faire du paysage un bien commun
1.2 Protéger l'exceptionnelle biodiversité du territoire

1.3 Conserver et accroitre le réseau végétal des villes

1.4 Sensibiliser à la préservation des ressources
naturelles et à l'agro-écologie

1.5 Préserver et réactiver les espaces agro-naturels

SCHÉMA ILLUSTRATIF
FAIRE DU PAYSAGE UN BIEN COMMUN

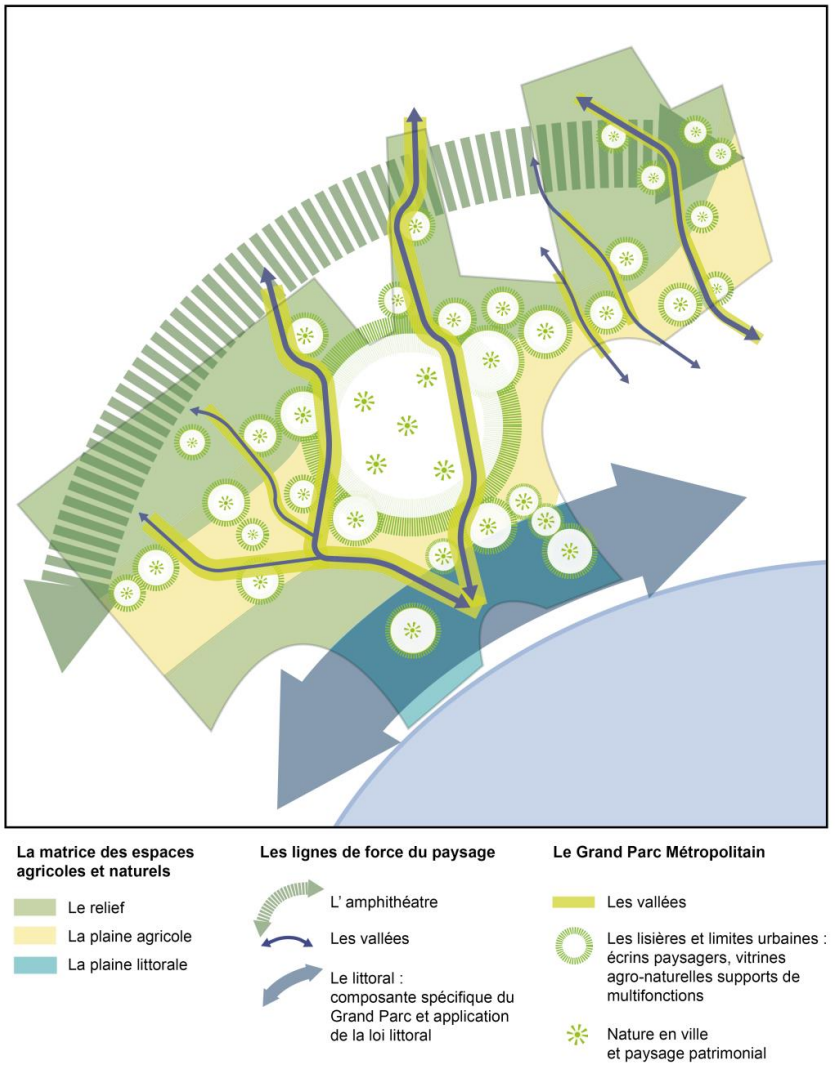

DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE

2. Gérer les risques et nuisances et anticiper leur évolution face au climat

2.1 « Activer » les garrigues pour réduire les aléas dans le grand amphithéâtre Nord

2.2 Utiliser les éléments naturels pour lutter contre les risques d'inondation et l'effet ilot de chaleur urbain dans la plaine urbaine et agricole

2.3 Bâtir un modèle de développement durable du littoral qui anticipe et s'adapte aux risques

2. 4 Protéger la qualité de l'air

2.5 Préserver la population des nuisances sonores

SCHÉMA ILLUSTRATIF

ANTICIPER LES RISQUES

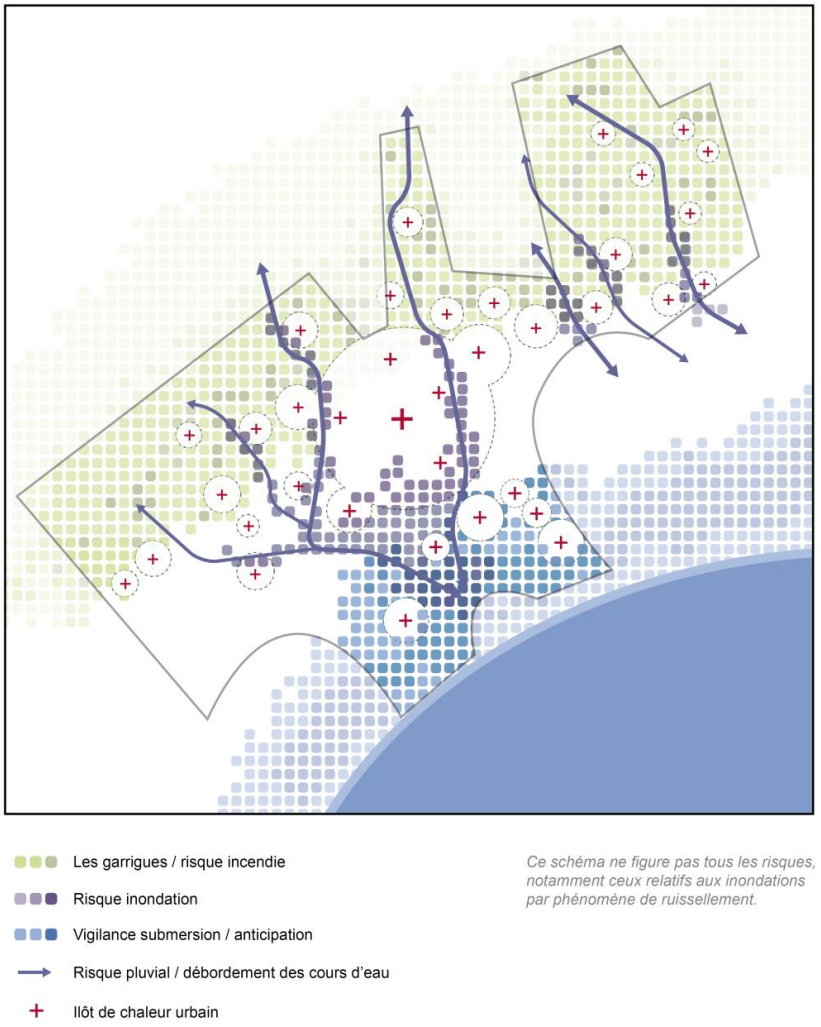

DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE

3. Optimiser les ressources du territoire

3.1 Gérer et ménager les ressources en eau

3.2 Accompagner la mutation du modèle énergétique

3.3 Développer l'économie circulaire et traiter les déchets

4. Organiser la préservation du patrimoine littoral et son développement durable au regard de la Loi Littoral

DEFI 2 :
UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE

1. Armature urbaine : Organiser les espaces urbains efficacement et équitablement

1.1 Le Cœur de Métropole

- Valoriser une vitrine urbaine active le long des axes de communication méditerranéens
- Valoriser les territoires d'interfaces

1.2 Valoriser le rapport entre la ville-centre et l'aire métropolitaine par la création de Portes métropolitaines

1.3 Aménager la Métropole des Villes et Villages

1.4 Mettre le numérique au service des polarités métropolitaines

SCHÉMA ILLUSTRATIF

L'ARMATURE URBAINE

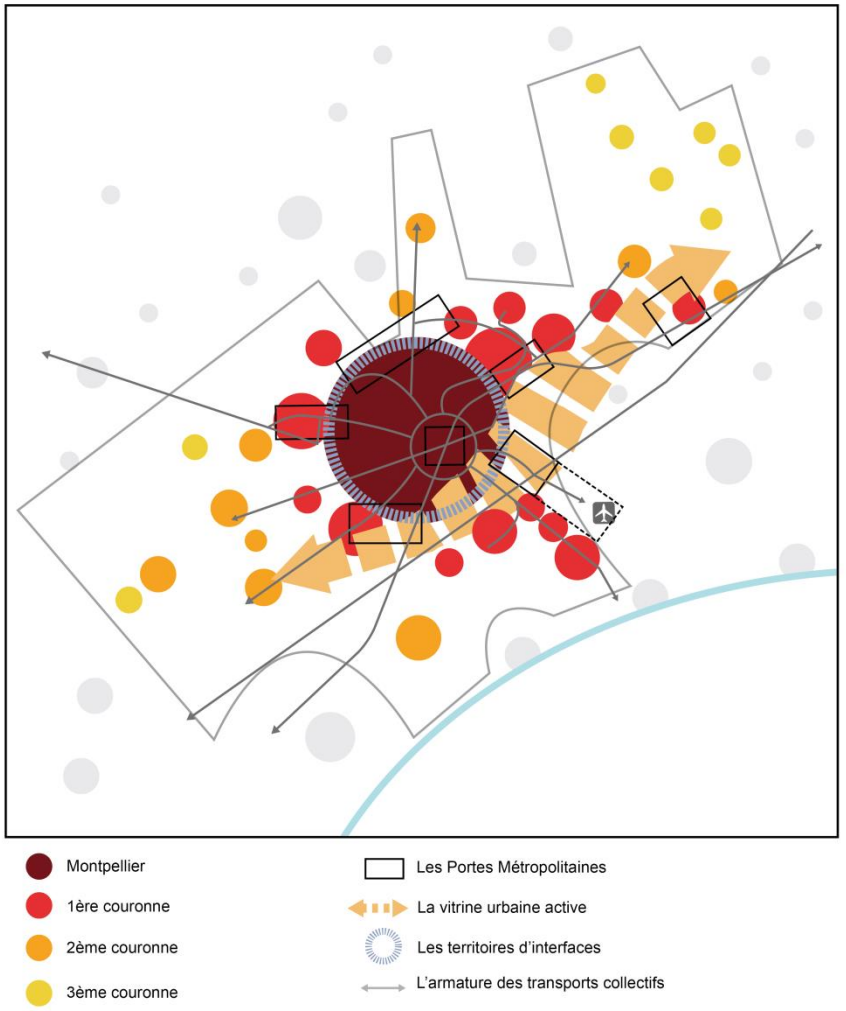

DEFI 2 :
UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE

2. Assurer la cohérence entre les réseaux de déplacement et l'armature urbaine pour favoriser la mobilité pour tous et à toutes les échelles

2.1 Poursuivre une politique de déplacements ambitieuse

2.2 Inscrire le développement des réseaux de transport dans le projet de territoire

2.3 Intégrer la logistique dans le fonctionnement urbain

2.4 Affirmer un territoire favorisant les modes actifs

2.5 Intégrer les grandes infrastructures structurantes

2.6 Minimiser les temps de déplacements

SCHÉMA ILLUSTRATIF

L'ARMATURE DES DÉPLACEMENTS

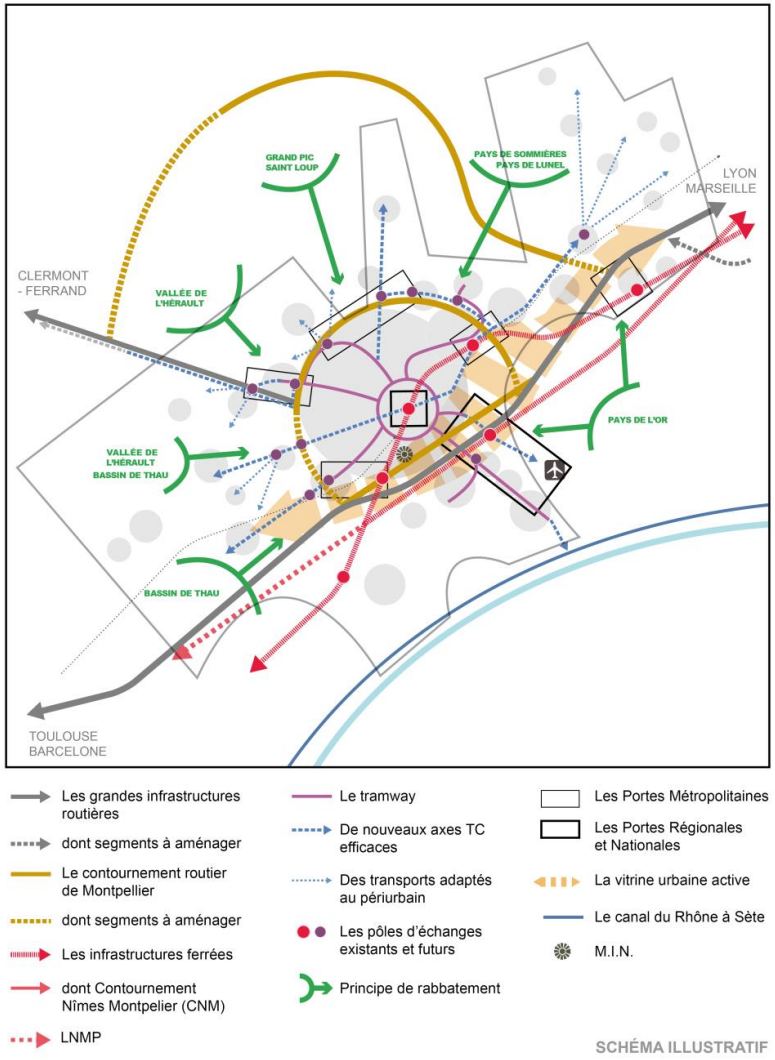

SCHÉMA ILLUSTRATIF

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

1. Répondre à tous les besoins en logement

1.1 Poursuivre l'effort de production de logements pour répondre à la demande

- D'ici 2040, la Métropole doit se préparer à une **évolution démographique d'environ 1% par an**, **soit 5000 à 5300 habitants supplémentaires / an** (contre 1,7 %, soit 7000 hts/an entre 2009 et 2014)
  - **+ 4250 à 4500 logements / an** (objectif PLH presque atteint : 5000 lgt/an entre 2009 et 2014)

1.2 Offrir des logements diversifiés et accessibles aux ménages locaux

1.3 Promouvoir un habitat de qualité répondant à la diversité des parcours résidentiels

1.4 Mobiliser et valoriser le parc de logements existant

1.5 Organiser la mixité sociale dans le logement à l'échelle métropolitaine

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

2. Affirmer l'activité économique comme ressource créatrice de richesses et d'emplois durables pour tous

2.1. Conforter une métropole méditerranéenne attractive

2.2 Affirmer la métropole autour de l'innovation, de la recherche et des filières d'excellence

2.3 Promouvoir une Métropole solidaire

2.4. Renforcer et diversifier l'économie

2.5 Créer du foncier économique

2.6 Localiser les bonnes activités aux bons endroits

2.7 Réinvestir les parcs d'activités existants

2.8 Promouvoir l'économie de proximité dans les villes et villages

SCHÉMA ILLUSTRATIF

RENFORCER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

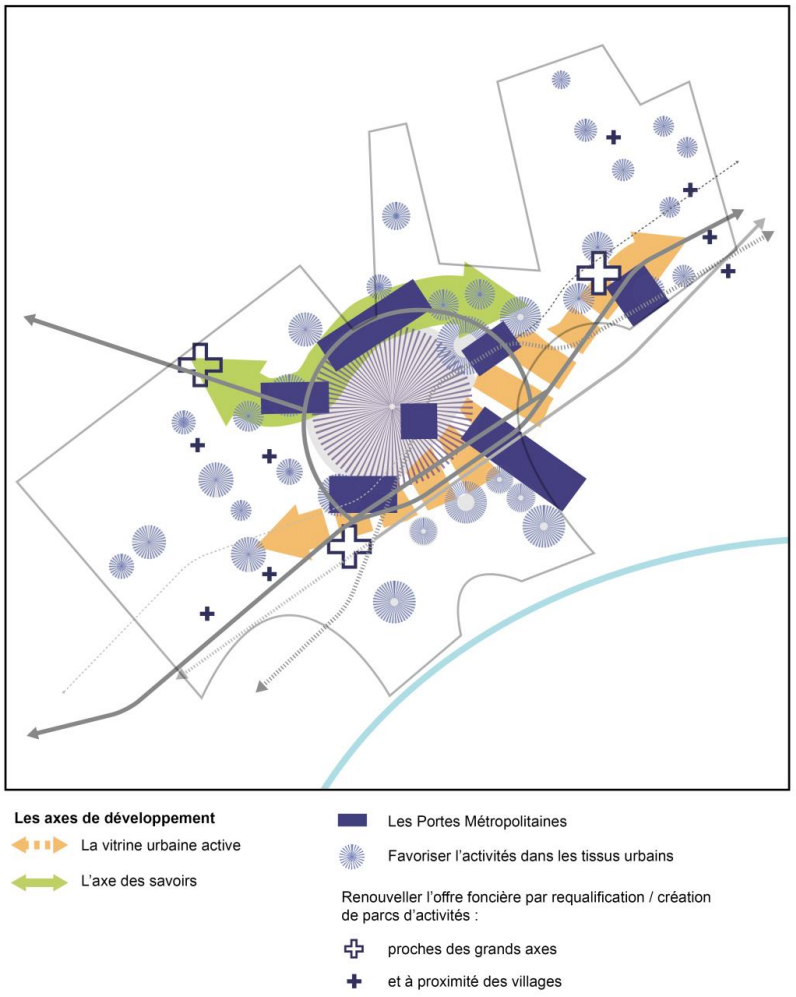

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

3. Structurer l'équipement commercial en cohérence avec le projet de territoire

3.1 Orienter les conditions d'implantation et la répartition des polarités commerciales

3.2. Trois niveaux de polarités complémentaires :

- Le cœur de rayonnement supra-métropolitain :
  - Le Grand Cœur de Montpellier
  - Le noyau urbain (axe R. Dugrand-Av. G. Frêche)
- Le commerce de proximité, prioritaire :
  - Les centralités urbaines de proximité (dans le respect des équilibres avec les territoires ruraux et périurbains)
  - Les pôles intermédiaires* (à l'échelle interquartiers ou intercommunales)
- Les Pôles de niveau métropolitain* :
  - A réinvestir avant de les étendre, sans redondances avec l'offre existante

* *Renforcement possible pour corriger la faible couverture commerciale à l'ouest, voire à l'Est*

SCHÉMA ILLUSTRATIF

ÉQUILIBRER L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

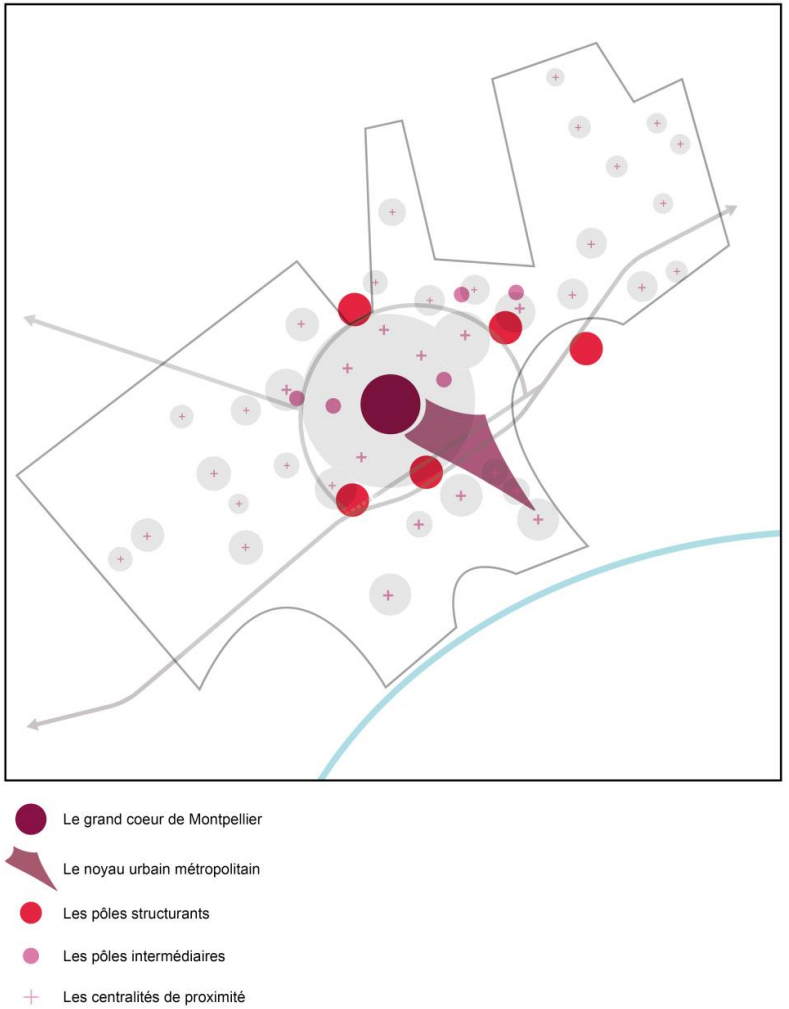

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

4. **Conforter l'épanouissement culturel, sportif et de loisir, pour une Métropole accueillante & rayonnante**

   4.1 Conforter un ensemble d'équipements à forte valeur ajoutée

   4.2 Affirmer le statut de Capitale culturelle

   4.3 Accompagner la Métropole sportive

DEFI 3: UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

5. Modérer la consommation foncière

5.1 Prioriser l'optimisation de l'urbanisation existante et engagée

Satisfaire 60 % des besoins du tissu urbain mixte dans l'urbanisation existante et engagée (logement, tertiaire, commerce, équipement)

Satisfaire 15 % des besoins du tissu économique dans les parcs d'activités existants

5.2 Maîtriser les extensions urbaines

5.3 Limiter la consommation foncière dans l'armature des espaces naturels et agricoles

Préserver l'équilibre : **2/3 des espaces naturels et agricoles**
1/3 des espaces urbains et à urbaniser

RÉVISION DU SCOT

Montpellier Méditerranée Métropole

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

La prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle du SCoT de la Métropole

Constat local

une richesse exceptionnelle en termes de biodiversité qui impose une très grande responsabilité

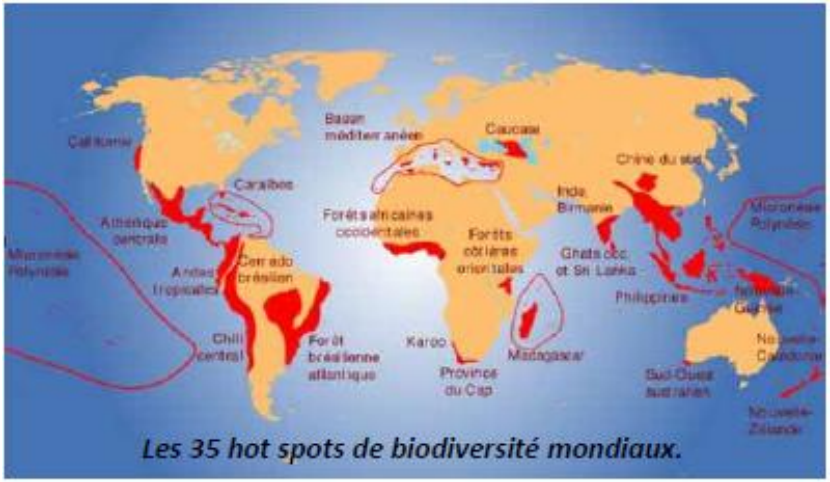

Les 35 hot spots de biodiversité mondiaux.

Le bassin méditerranéen : 1500 espèces de plantes endémiques mais une perte de 70% de ses habitats.

L'appartenance du territoire au bassin méditerranéen, 1 des 35 **hot spots mondiaux de biodiversité**

Le département de l'Hérault abrite **2/3 des espèces inventoriées en France métropolitaine** :

60% de la flore, 65% des oiseaux nicheurs, 50% des mammifères terrestres, 50% des reptiles et 50% des amphibiens des espèces inventoriées en France métropolitaine ont été observés sur le territoire métropolitain

Le territoire de la métropole abrite près de 2/3 des espèces connues en France et accueille plus de 50% des effectifs ou de l'aire de répartition européenne ou nationale de certaines espèces.

Prise en compte de la biodiversité au stade du projet de SCoT

En matière de biodiversité, 3 notions indissociables :

- Habitat naturel remarquable
- Espèce protégée

} qualité écologique des milieux

- Fonctionnalité écologique des milieux (connexion entre les espaces pour le déplacement des espèces)

2 approches dans le cadre du projet de SCoT :

- **la trame verte et bleue comme composante du projet de SCoT**
- **la stratégie « Eviter/Réduire/Compenser » (ERC) dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de SCoT**

Cartographie de la Trame Verte et Bleue du SCoT
méthode de construction

Base du travail = cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé (échelle cartographique 1/100 000)

Evolutions/Précisions/Compléments pour assurer la déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle de la Métropole (cartographie au 1/25 000)

1. identification de Réservoirs « oubliés » du SRCE + identification de Réservoirs complémentaires/supplémentaires
2. précisions apportées sur les corridors écologiques du SRCE (de principe/continu/en pas japonais)
3. définition d'une matrice des espaces agro-naturels

RÉVISION DU SCOT

Montpellier Méditerranée Métropole

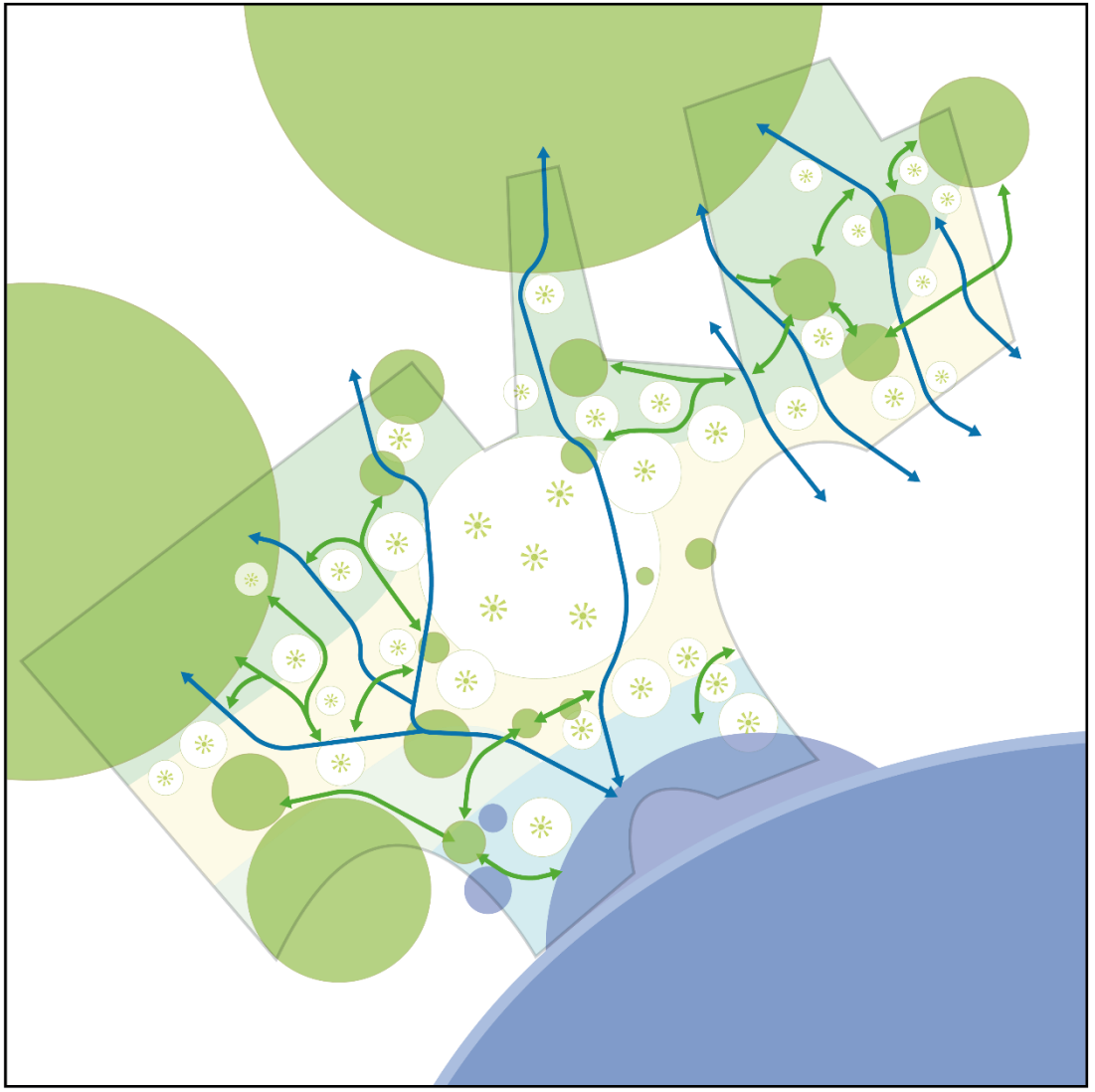

La matrice des espaces agricoles et naturels

- Le relief
- La plaine agricole
- La plaine littorale

La trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité en trame verte
- Réservoirs de biodiversité en trame bleue
- Corridors trame verte
- Les cours d'eau et leurs ripisylves : Réservoirs et corridors trame bleue
- La trame végétale en ville

Trame Verte et Bleue du SCoT
éléments constitutifs – objectifs gradés

1 - Les Réservoirs de biodiversité

Espaces (de la trame verte ou bleue) où la biodiversité est particulièrement riche et où les conditions vitales au maintien et au fonctionnement d'une ou plusieurs espèces sont réunies.

Ces espaces préservent la nature, la qualité des milieux naturels ainsi que la capacité d'accueil des espèces associées.

→ Il s'agit de préserver ces espaces en leur assurant un degré supérieur de protection

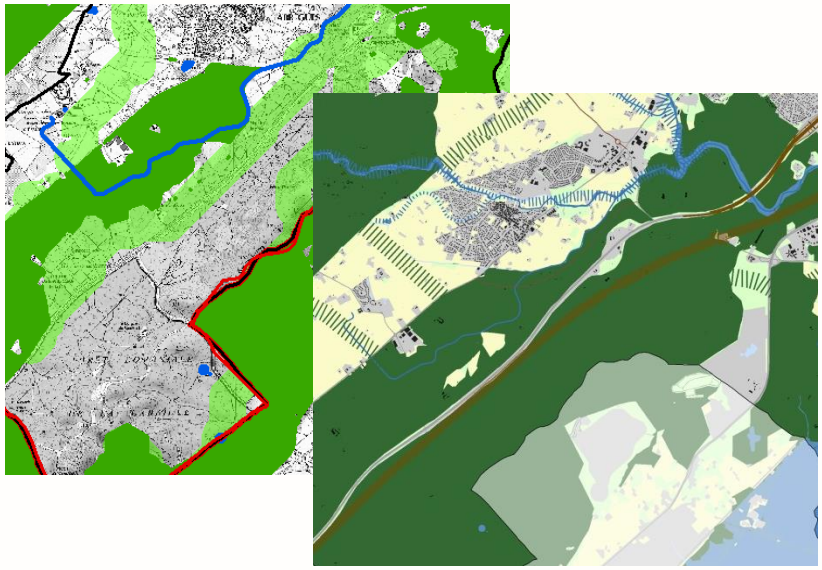

Le massif de la Gardiole est intégré en tant que réservoir de biodiversité de la TVB du SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole (= réservoir « réglementaire »oublié du SRCE).

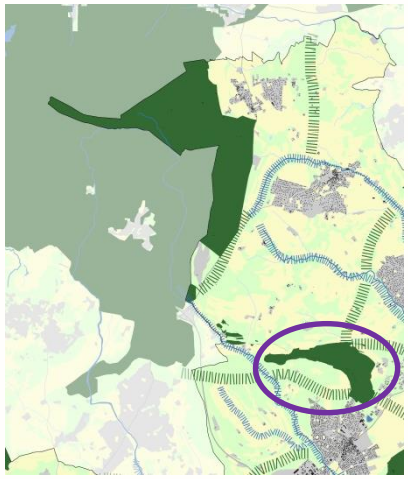

Un réservoir de biodiversité supplémentaire en trame verte est identifié au nord du village de Castries, compte-tenu de la richesse écologique connue des milieux, et s'agissant d'habitats de garrigues favorables à la préservation d'espèces à haute valeur patrimoniale.

Trame Verte et Bleue du SCoT
éléments constitutifs – objectifs gradés

2 - Les corridors écologiques, ou axes de déplacements, qui connectent les différents réservoirs

Ces corridors prennent différentes formes selon leur contexte :

- les corridors écologiques de principe en trame verte, axes de déplacements préférentiels entre les réservoirs de biodiversité;
- les corridors écologiques de la trame bleue, axes de déplacements associés aux cours d'eau et zones humides;
- les corridors écologiques continus, « voies » de déplacements (liaisons fonctionnelles) entre deux réservoirs de biodiversité dans des espaces contraints par l'urbanisation existante et/ou à venir.

→ Ces corridors doivent assurer la perméabilité de l'espace pour le déplacement des espèces

Corridor écologique de la trame bleue sur le Lez – Corridor de principe en trame verte au nord de Clapiers et Jacou – Corridor écologique continu dans le vallon des Courtarelles – Liaisons en pas japonais dans les tissus urbains constitués de Clapiers et de Jacou

En milieu urbain, les liaisons écologiques « en pas japonais » assurent une certaine perméabilité au travers de milieux relais ponctuels.

Trame Verte et Bleue du SCoT
éléments constitutifs – objectifs gradés

3 - La matrice des espaces agricoles et naturels

Constituée d'espaces favorables à la biodiversité, aires potentielles de déplacement de groupes d'espèces à partir des réservoirs de biodiversité, la matrice des espaces agro-naturels assure la continuité des milieux, préserve les habitats d'espèces et une cohérence entre les entités agricoles reliées (mosaïques).

→ l'objectif stratégique est de maintenir la fonction de continuité et de la concilier avec les projets et enjeux

Articulation TVB et armature urbaine

Le Réseau végétal des villes : un rôle double de préservation de la biodiversité en milieu urbain et d'acclimatation du territoire

→ il est le support de la préservation de la biodiversité en milieu urbain et hyper-urbain qui relève pleinement de la TVB (le Zoo de Lunaret est une zone « refuge » pour les espèces en milieu urbain);

→ il joue le rôle indispensable de lutte contre l'effet « îlot de chaleur urbain », via l'évapotranspiration, l'apport d'ombre et le rafraichissement de l'air;

→ il accroit et/ou maintient une certaine perméabilité des sols;

→ il assure plusieurs fonctions : loisirs, qualité du paysage urbain…

Les lisières urbaines : un rôle de maîtrise des contours de la ville

→faire des lisières urbaines des lieux de projets spécifiques, valorisant les interactions ville-campagne

→ identifier ces lisières, notamment en tant que « zones tampon » de la biodiversité, en valorisant le potentiel paysager de ces espaces.

RÉVISION DU SCOT

Montpellier Méditerranée Métropole

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Les risques & le cycle de l'eau

LE SCOT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PREVENTION DES RISQUES

Documents de planification du territoire

Plan de Prévention des Risques Naturels :
- Feux de forêt
- Inondation

SCoT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Documents cadres

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation sur les Bassins du Lez et Bassin de l'Or

Outils contractuels de programmation et de gestion des risques

Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations

Schémas Directeurs hydraulique des cours d'eau

UN TERRITOIRE SENSIBLE AUX RISQUES NATURELS

La Métropole est soumise à de nombreux risques renforcés par la pression démographique et le changement climatique. Ces risques varient en modalités et en intensité depuis le Pic Saint Loup jusqu'à la mer avec une forte prégnance des risques liés à l'eau (débordements des cours d'eau, ruissellements pluviaux et submersion marine).

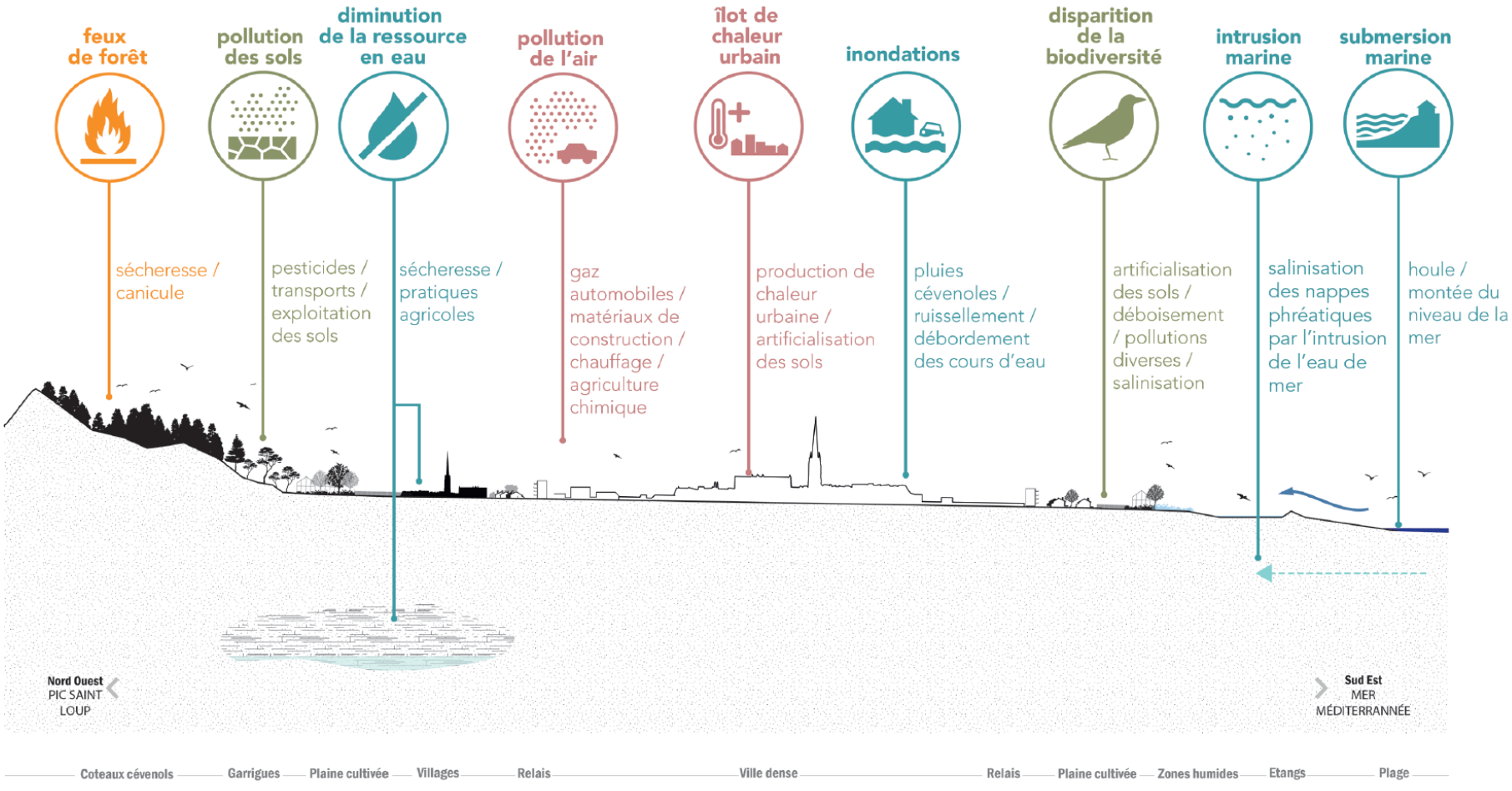

LES TROIS ARCS DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES

Gérer les risques et nuisances et anticiper leur évolution face au climat

« Activer » les garrigues pour réduire les aléas dans le grand amphithéâtre Nord

Utiliser les éléments naturels pour lutter contre les risques d'inondation et l'effet ilot de chaleur urbain dans les plaines urbaine, agricole et littorale

Bâtir un modèle de développement durable du littoral qui anticipe et s'adapte aux risques

Adapter les modes de vies en apprenant à vivre avec le risque

ANTICIPER LES RISQUES

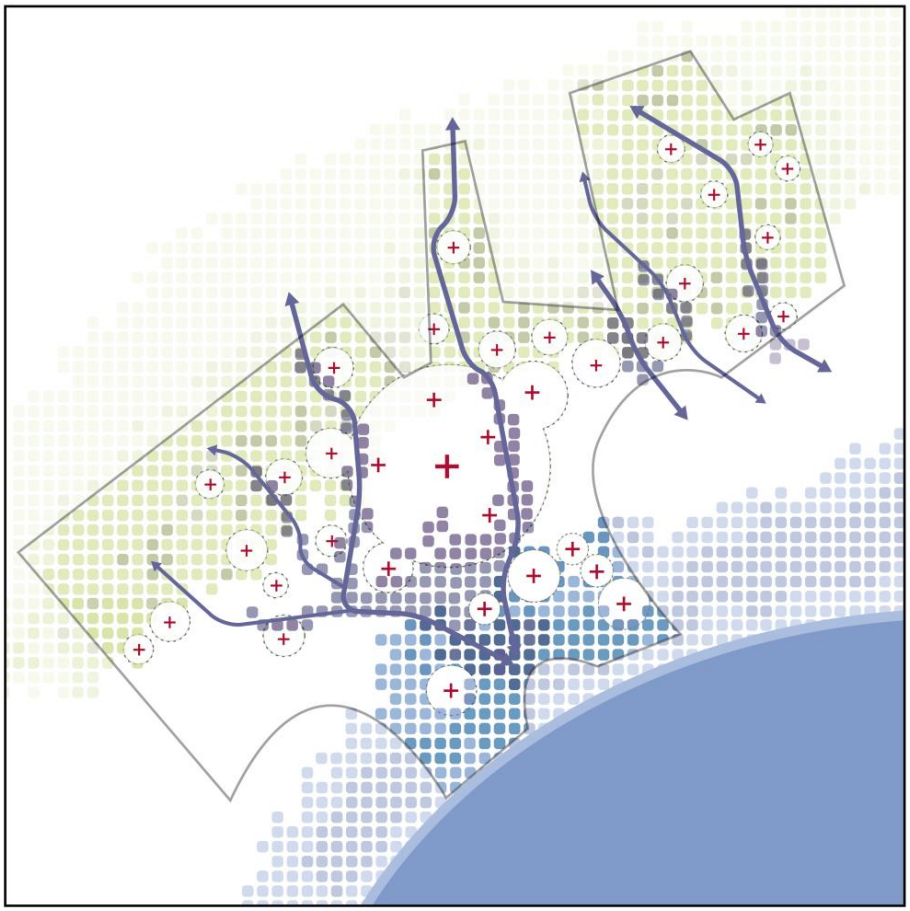

Les garrigues / risque incendie

Risque inondation

Vigilance submersion / anticipation

Risque pluvial / débordement des cours d'eau

Ilôt de chaleur urbain

Ce schéma ne figure pas tous les risques, notamment ceux relatifs aux inondations par phénomène de ruissellement.

GERER LES RISQUES ET ANTICIPER LEURS EVOLUTIONS FACE AU CLIMAT

Dans l'amphithéâtre des garrigues :

- Réduire les aléas incendies et ruissellement grâce au redéploiement de l'agriculture pour favoriser la perméabilité des sols et limiter l'érosion
- Préserver les lits majeurs et les ripisylves des cours d'eaux

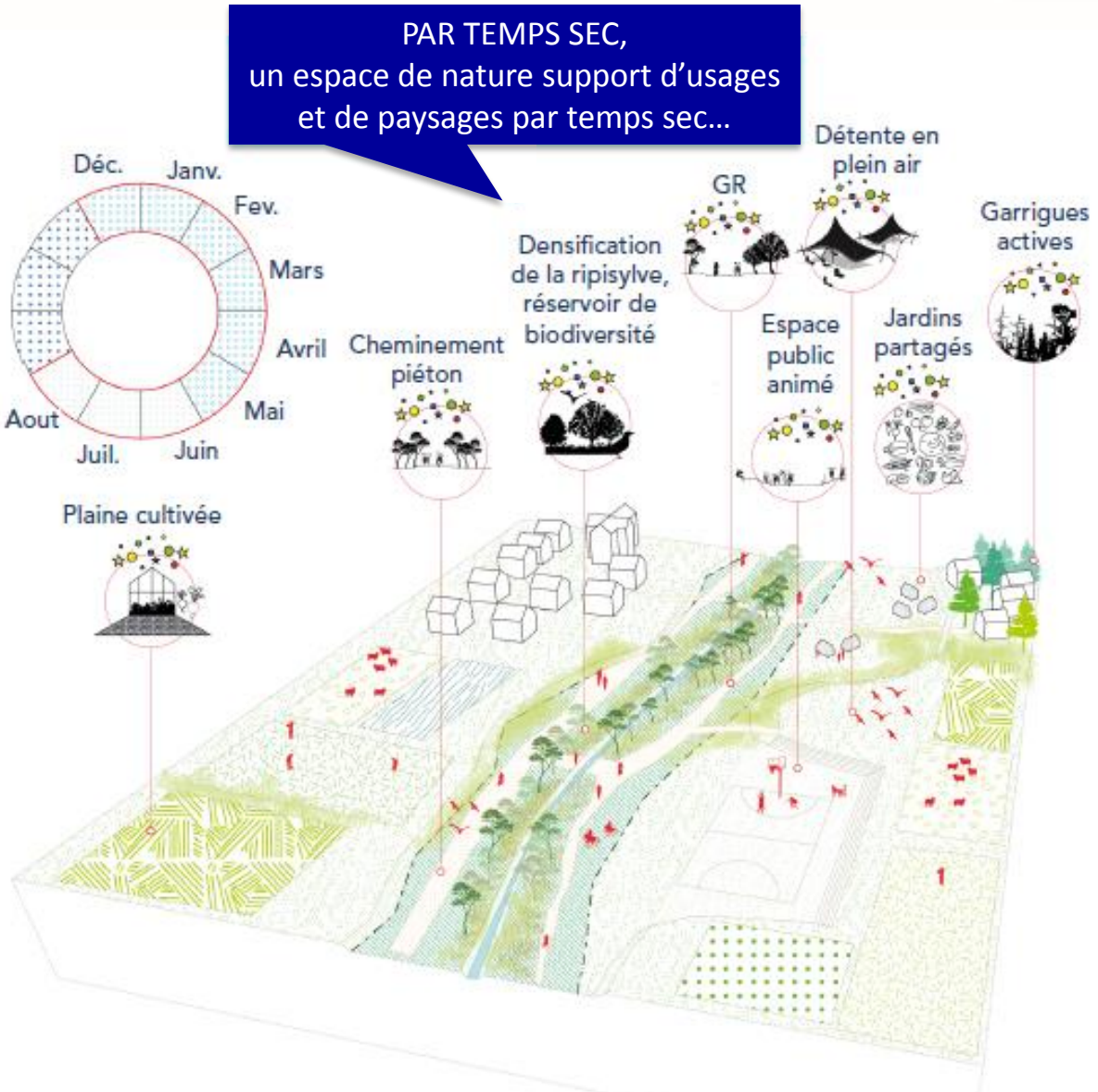

GERER LES RISQUES ET ANTICIPER LEURS EVOLUTIONS FACE AU CLIMAT

…PAR TEMPS SEC

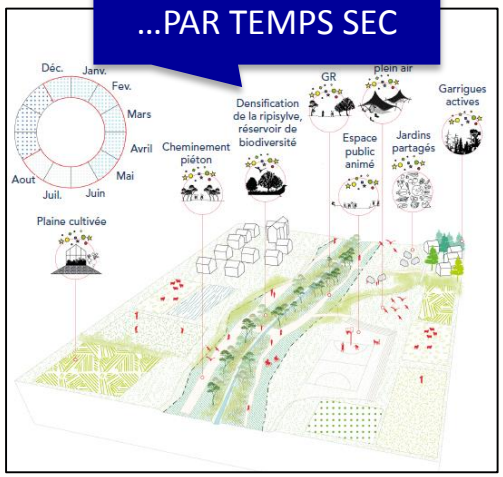

PAR TEMPS PLUVIEUX,
Un espace garant de la protection des habitants face au risque d'inondation

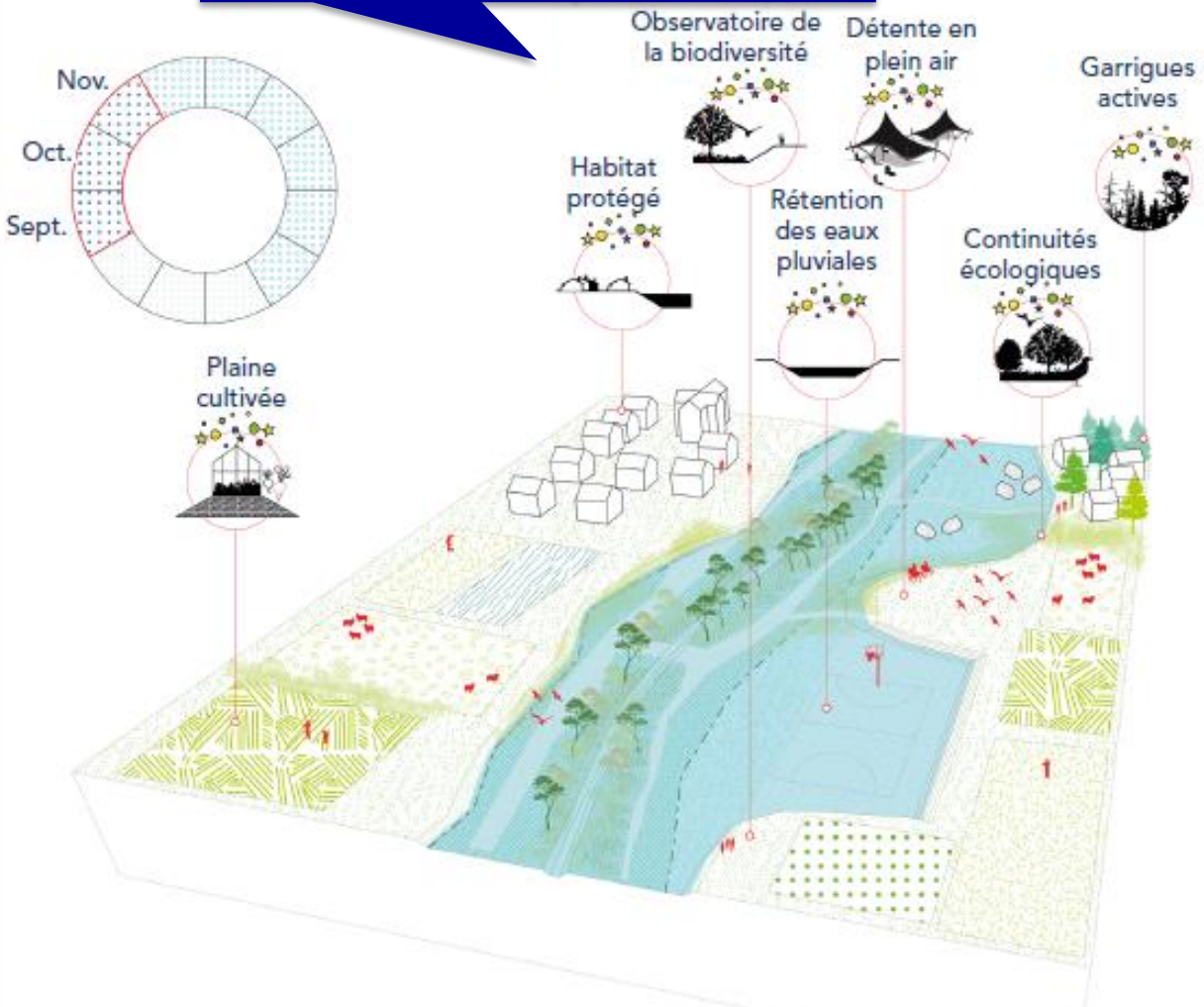

GERER LES RISQUES ET ANTICIPER LEURS EVOLUTIONS FACE AU CLIMAT

Dans la plaine urbaine et agricole, la Métropole mène en collaboration avec ses partenaires, des politiques publiques pour limiter et gérer les risques hydrauliques :

- dans les espaces urbains : désimperméabiliser et favoriser la végétalisation des projets
- dans les espaces naturels et agricoles : privilégier des aménagements limitant les phénomènes d'érosion

La végétalisation contribue également à limiter l'effet « îlot de chaleur urbain ».

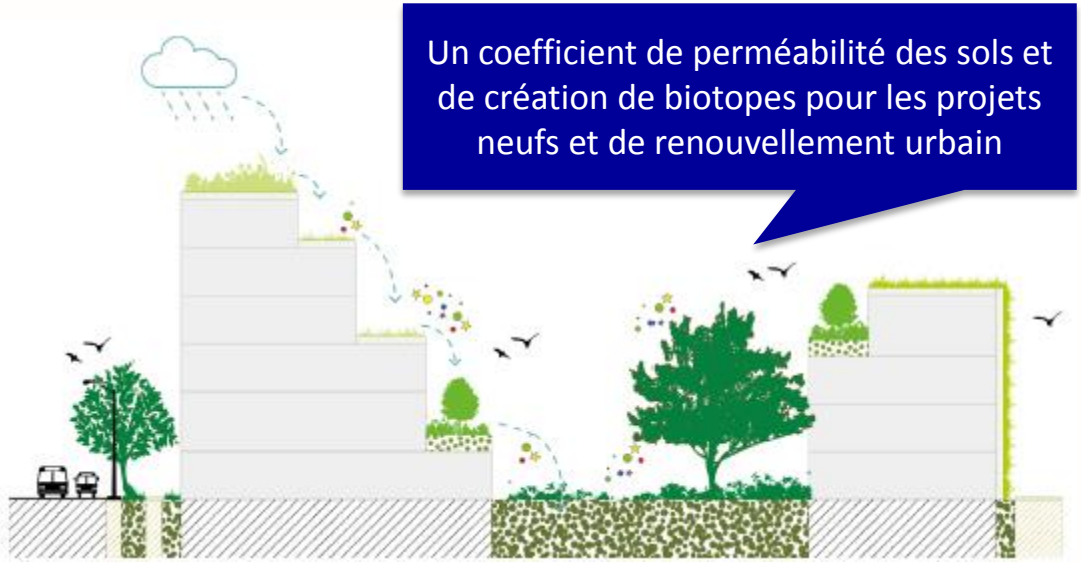

GERER LES RISQUES ET ANTICIPER LEURS EVOLUTIONS FACE AU CLIMAT

Sur le littoral, mettre en œuvre d'une démarche d'anticipation complète du risque et concilier les différents usages

La traduction de cette stratégie d'anticipation du risque et de gestion dynamique des franges littorales et lagunaires s'appuie sur certains principes :

- la limitation de l'implantation de biens et activités dans les secteurs de risques littoraux ;
- les choix d'aménagement opérationnel du trait de côte justifiés par des analyses coûts-bénéfices ;
- la limitation des opérations artificialisant fortement le trait de côte ;
- la protection et la restauration des écosystèmes côtiers ou lagunaires qui contribuent à l'atténuation de l'énergie de la mer et participent à limiter l'impact de l'érosion côtière.

OPTIMISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Gérer et ménager les ressources en eau

➢Protéger les ressources invisibles (ressources karstiques) et utiliser des ressources de substitution pour la sécurisation ou des usages secondaires (comme l'Eau Brute du canal Philippe Lamour ou la réutilisation des eaux usées)

➢Partager et économiser les ressources en eau (mutualisation des moyens avec les territoires voisins, solidarité amont aval)

➢Poursuivre une protection et veille permanente de la qualité de l'eau: protection des captages

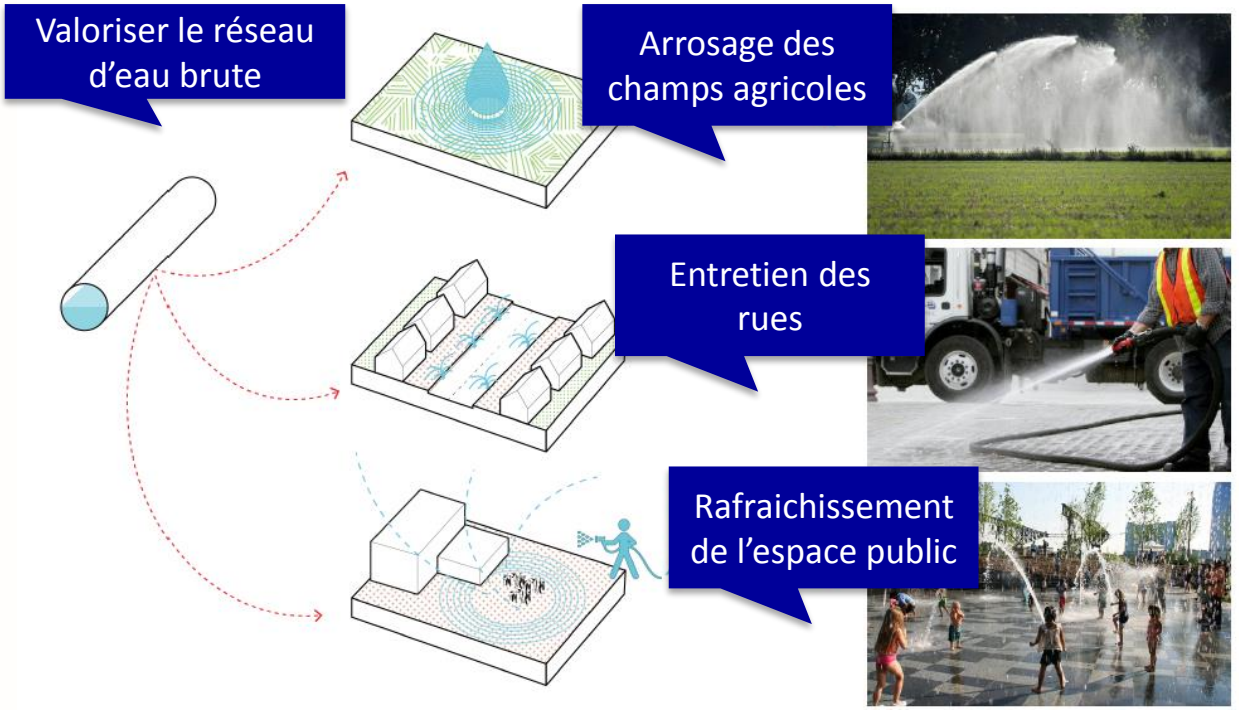

RÉVISION DU SCOT

Montpellier Méditerranée Métropole

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Accompagner la mutation du modèle énergétique pour mettre en œuvre la transition énergétique

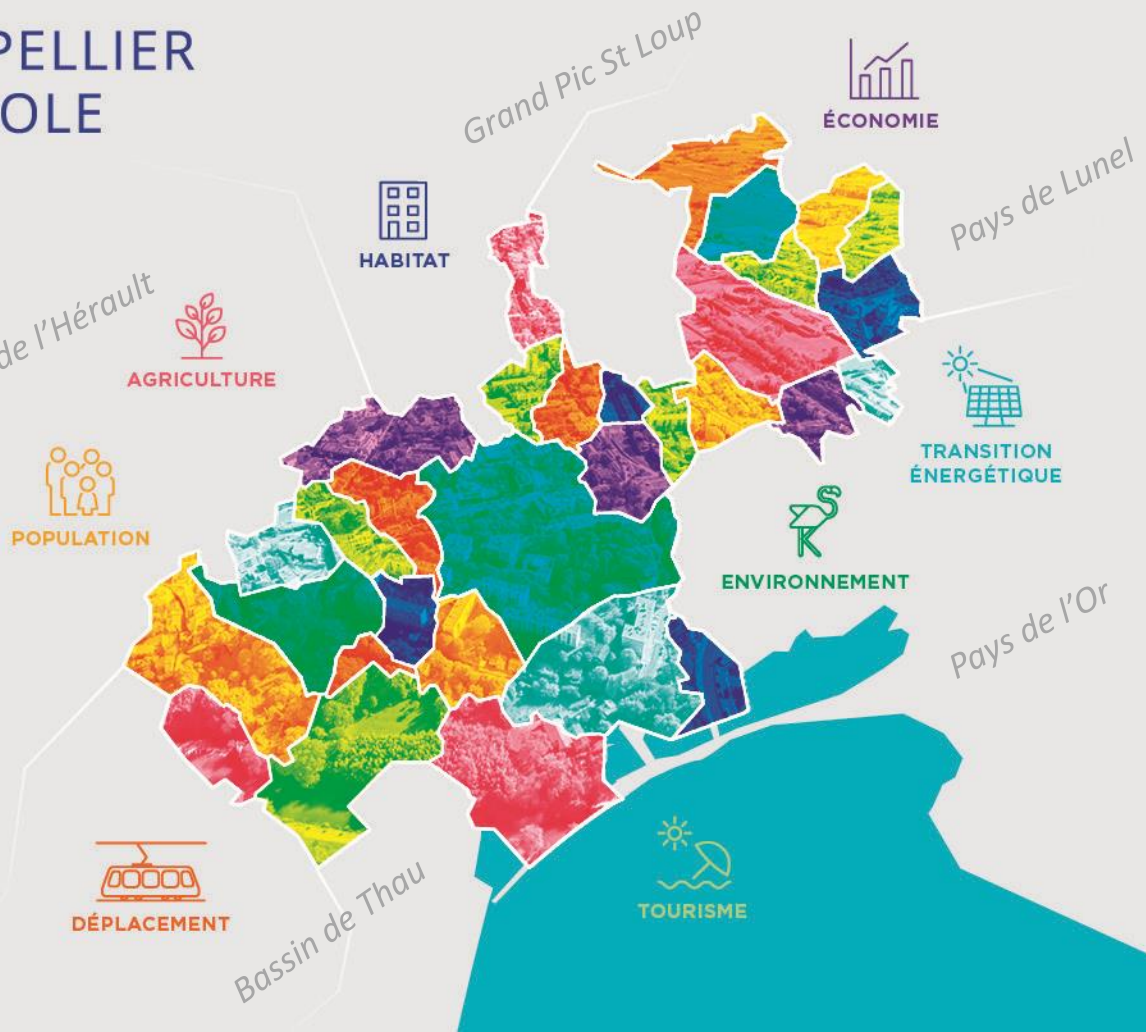

Transition énergétique
le constat territorial (cf. PCET 2013-2018)

Face à un contexte de croissance démographique qui entraine une tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie (donc une augmentation du Bilan Carbone®), il convient de fixer des objectifs ambitieux

Constat : peu d'industries, douceur climatique, population urbaine donc se déplaçant moins

- consommation d'énergie :

bâtiment 55% & transports routiers 37% = **97%**

- consommation 1,47 tep/hab

  + faible qu'en région LR (1,93) et qu'en France (2,6)

- émissions de gaz à effet de serre :

transports routiers 39% & bâtiment 37% mais moins d'émissions que dans les autres métropoles

Mais :

- population exposée à la fracture énergétique
- potentiel d'énergie renouvelable sous-exploité
- vulnérabilité aux changements climatiques

Répartition sectorielle de la consommation énergétique année 2007

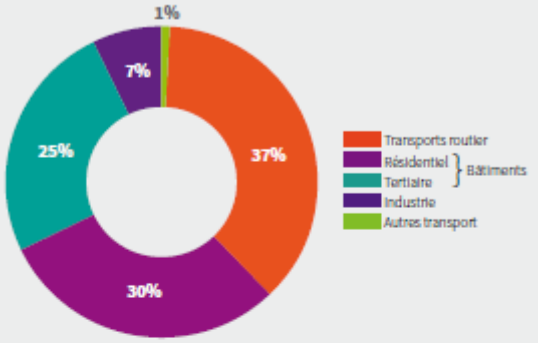

Répartition sectorielle des GES - année 2007

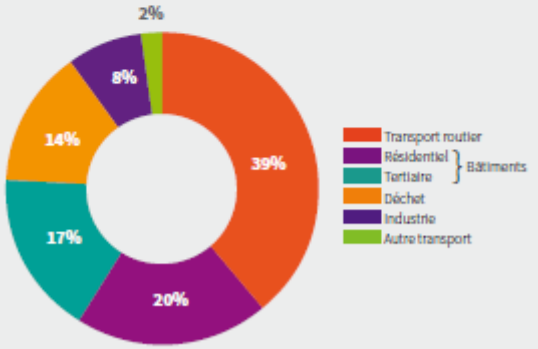

Source : Air LR, 2011

Transition énergétique
la stratégie d'acclimatation de la métropole

➢ **Adapter la conception et/ou la rénovation des espaces publics/des aménagements/des bâtiments en climat méditerranéen**

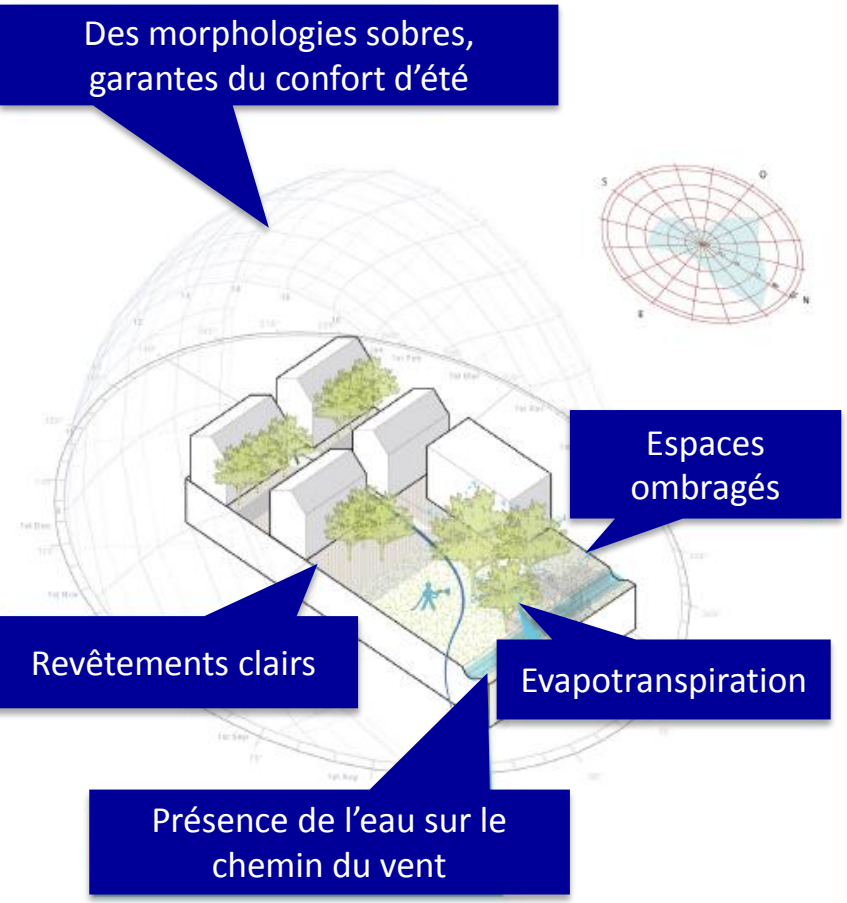

- politique de végétalisation active (évapotranspiration, apport d'ombre et rafraichissement de l'air…)
- déploiement d'un grand plan de plantations d'arbres
- réflexions autour du choix des matériaux, de la couleur des revêtements, de l'orientation des îlots, des bâtiments…

➢ **Valoriser les ressources et les modes d'approvisionnement énergétiques, accentuer les échanges énergétiques et la conception bioclimatique pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments et des espaces publics**

les « chantiers » pour accompagner la mutation du modèle énergétique

- Avant tout, **privilégier l'efficacité énergétique**

- Elaborer le **mix énergétique bas carbone** de la Métropole en mobilisant les **acteurs** et les **compétences** sur :
  - la multiplication de l'exploitation des ressources locales renouvelables
  - la récupération d'énergie fatale
  - les interconnexions entre réseaux
  - le stockage d 'énergie
  - l'adaptation des réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence
  - le développement des réseaux intelligents
  - l'autoproduction, l'autoconsommation, l'autocontrôle des consommations

- **Optimiser** le fonctionnement des réseaux, rechercher les **complémentarités** et **interactions** entre réseaux d'électricité/de gaz/de chaleur et de froid

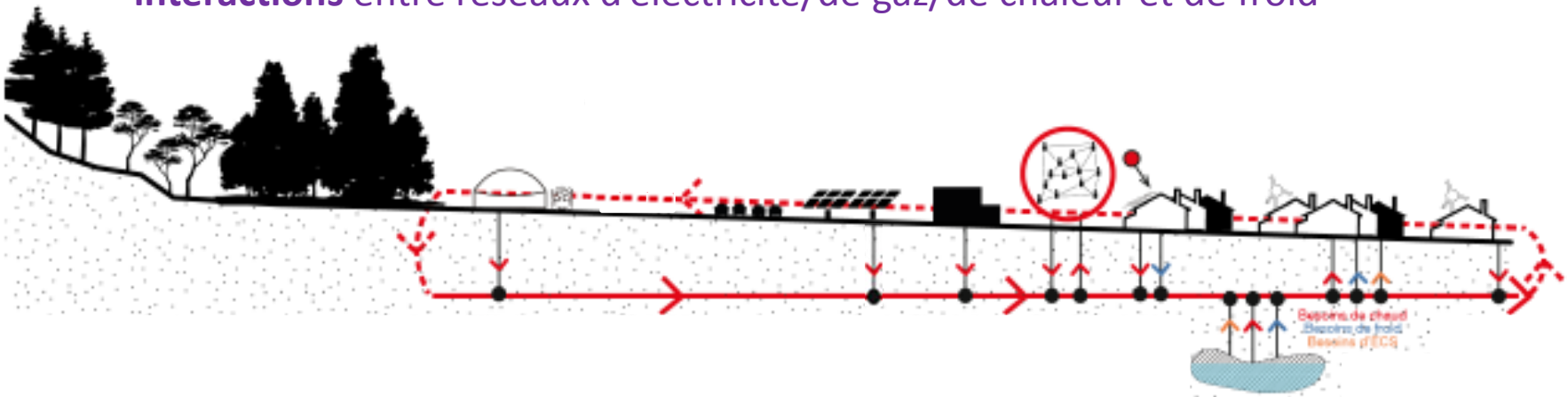

Transition énergétique
objectifs fixés par le SCoT

- **tendre vers une autosuffisance énergétique en**
  - valorisant les ressources locales immédiates et/ou proches
  - optimisant la récupération d'énergie
  - réduisant le recours aux énergies fossiles
  - consolidant la part renouvelable du réseau de chaleur public
- **accentuer et amplifier les actions de sobriété et d'efficacité en**
  - innovant
  - valorisant et pilotant l'ensemble des ressources renouvelables et de récupération
- **lutter contre l'effet « Îlot de chaleur urbain » et l'inconfort estival**
  en expérimentant et développant un savoir-faire reproductible et exportable
- **poursuivre la lutte contre la précarité énergétique en**
  - réaffirmant notamment les actions de rénovation thermique de l'existant
  - continuant à promouvoir la mixité des usages
- **favoriser le stockage de CO_2**
  notamment en valorisant et restaurant la fertilité des sols
- **promouvoir les mobilités post-carbone**
  - notamment en facilitant l'accessibilité des usagers aux bornes de recharges électriques
  - en valorisant les modes actifs (vélo, marche à pieds, trottinette…)

Le Schéma Directeur Air Energie Climat valant PCAET viendra préciser et territorialiser les enjeux énergétiques en compatibilité avec le présent SCoT
→ révision engagée en 2017

RÉVISION DU SCOT

Montpellier Méditerranée Métropole

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Politique agro-écologique et alimentaire

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

- **L'« Agro-écologie et alimentation»,** un des sept piliers stratégique de 3M

- Contexte national :
  - ⇒ préservation des espaces naturels et agricoles, enjeu fort des lois Grenelles et de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture , l'Alimentation et la Forêt du 13/10/2014
  - ⇒ Programme National pour l'Alimentation et les projets alimentaires territoriaux
  - ⇒ Programme National « Produire Autrement »

- **L'élaboration de la politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole**
  - À partir d'une étude de préfiguration réalisée par une équipe de recherche multidisciplinaire (INRA)
  - 5 finalités définies le 29 juin 2015 par le Conseil de Métropole
    - ✓ « offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre
    - ✓ soutenir l'économie et l'emploi agricole et alimentaire
    - ✓ préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles
    - ✓ limiter les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
    - ✓ favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne »
  - Montpellier Métrople, signataire du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan

UN TERRITOIRE À FORTE IDENTITÉ AGRICOLE, AUX VISAGES DIVERSIFIÉS

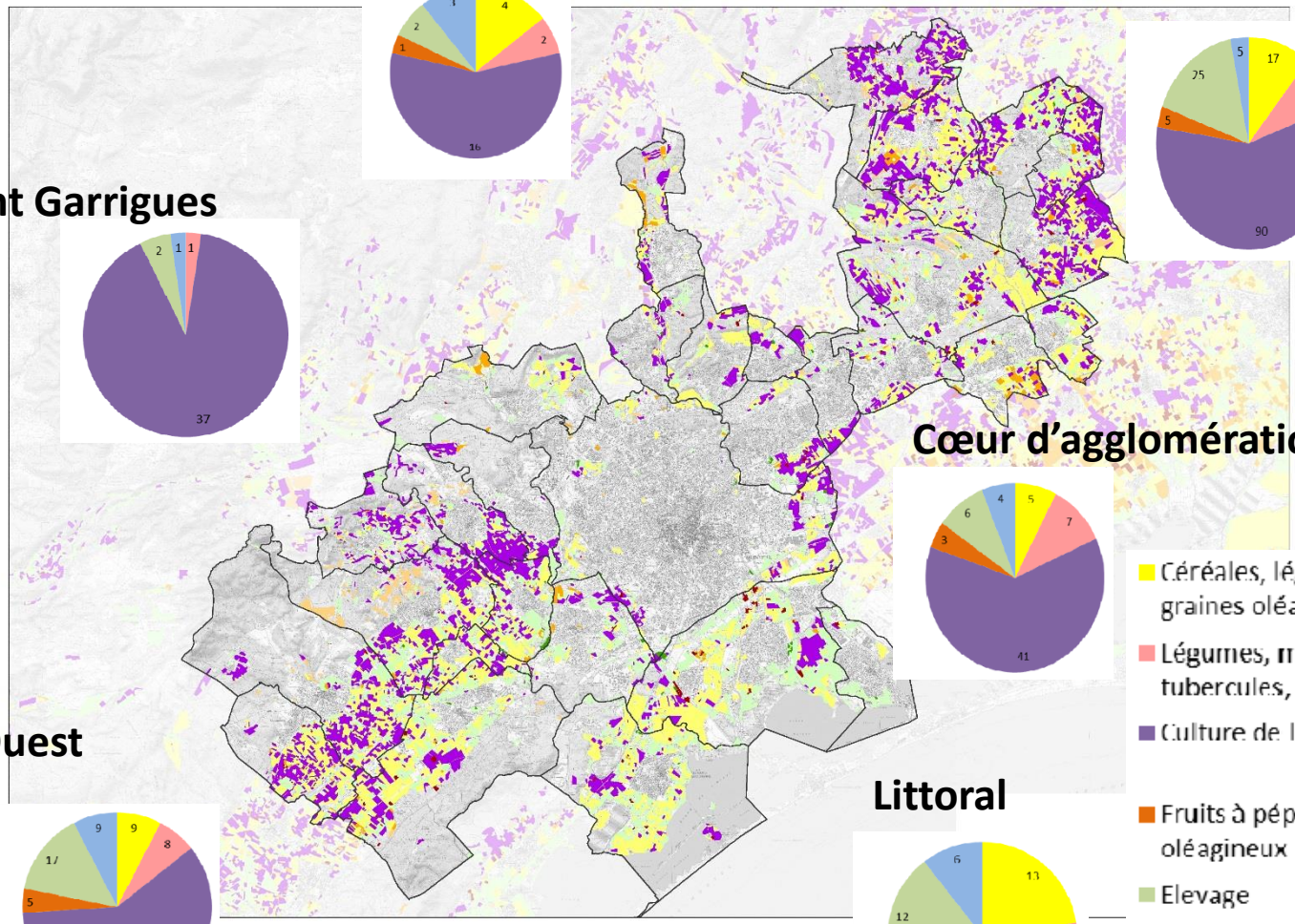

Source : Ocsol 3m 2015 + Chambre agriculture fichier octagri 2015

LA TRANSITION AGRO ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE 3M

- **Economie agricole, une filière en mutation**
  - Des systèmes viti-vinicoles innovants à consolider, tout en diversifiant la production pour une agriculture nourricière
  - Un renouvellement encore discret mais perceptible sur la base de reconversion d'exploitation par des repreneurs familiaux, l'installation de nouveaux porteurs de projet agricoles et agroalimentaires, la diversification des formes sociales et économiques de production agricole
  - Des secteurs connexes stratégiques en amont en en aval de la production : formation / recherche – transformation – distribution. Rôle clé du MIN

- **Interactions fortes de l'activité agricole avec l'aménagement du territoire**
  - Enjeux environnementaux : biodiversité, gestion des risques (lutte contre les inondations, incendies, ilots de chaleur) et impact sur la ressource en eau
  - Un facteur indéniable de qualité paysagère : identité métropolitaine et qualité du cadre de vie
  - De fortes attentes sociétales autour de l'alimentation saine et locale, et autour du lien social que procurent ces activités
  - Un contexte propice à l'émergence des nouveaux usages et pratiques agricoles : nouvelles formes économiques, fort potentiel agri touristique

VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE PAR LE DÉPLOIEMENT DE FERMES NOURRICIÈRES

- Préserver durablement **2/3 d'espaces naturels et agricoles** et limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire en priorisant le réinvestissement de l'existant

- Coordonner et mettre en œuvre une **politique foncière**
  - ✓ pour **répondre aux principaux freins observés :** foncier éclaté, accès difficile aux porteurs de projets,
  - ✓ tenant compte **de la diversité du territoire** et des potentialités qui lui sont liées : irrigation, bio, AOP, etc.
  - ✓ et des **aménagements nécessaires** : remise en état du foncier délaissé, accès à l'eau…

RÉVISION DU SCOT

L'AGRO-TERRITOIRE MONTPELLIERAIN

Montpellier Méditerranée Métropole

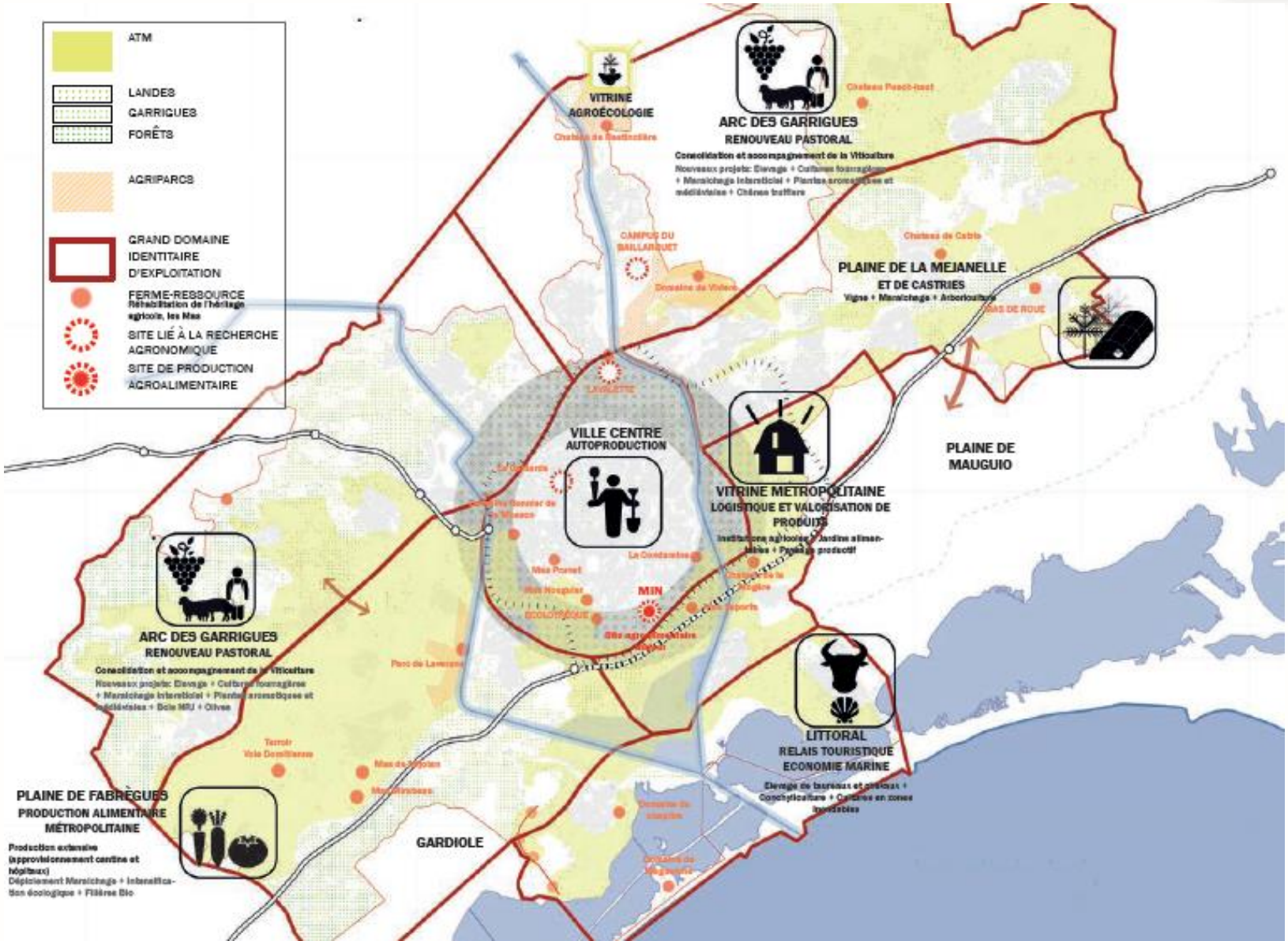

SOUTENIR LES FILIÈRES VERTES EN DÉVELOPPANT L'APPAREIL DE PRODUCTION DE L'AMONT À L'AVAL DE L'AGRICULTURE

- **Répondre aux besoins en « foncier économique »** nécessaire à la filière agricole d'amont en aval, notamment terres et bâtiments d'exploitation agricoles et aménagements connexes mais aussi les immobiliers économiques de la filière agro-alimentaire et de l'économie verte circulaire

- **Intégrer l'enjeu de l'approvisionnement alimentaire** et des populations locales, notamment à partir du Marché d'Intérêt National

- **Soutenir et valoriser le rôle de la recherche**, les pôles de compétitivité, l'innovation

- Développer **l'agrotourisme** et les formes de tourisme qui s'appuient sur les ressources naturelles du territoire

MOBILISER LES MILIEUX AGRICOLES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Contribuer au **renforcement de la prévention du risque en encourageant des pratiques agricoles adaptées**

  ⇒ Exemples : Mise en culture pour favoriser la perméabilité des sols et limiter le ruissellement; pastoralisme pour limiter les risques de propagation d'incendies

- **Valoriser les milieux agricoles au sein de la trame verte et bleue** et accompagner **l'évolution des pratiques agro-écologiques** pour renforcer les actions en faveur de la biodiversité ou encore protéger la ressource en eau

- Affirmer **le rôle du projet agroécocologique dans le contexte du changement climatique**

  ⇒ Susciter cultures et pratiques limitant les GES et stockant du carbone

  ⇒ Explorer le potentiel de production d'énergie renouvelable à partir de l'agriculture, accompagner l'adaptation des filières de production, contribuer à limiter l'effet îlot de chaleur.

CONSTITUER UN ARCHIPEL DE FERMES RESSOURCES

Constituer à partir de domaines d'exploitations agricoles existants ou en projet **un archipel de lieux multifonctionnels** indépendants et complémentaires : les **« fermes ressources »**

Développer une approche résiliente des zones urbaines en favorisant le déploiement de **formes et lieux variés de pratiques agricoles**

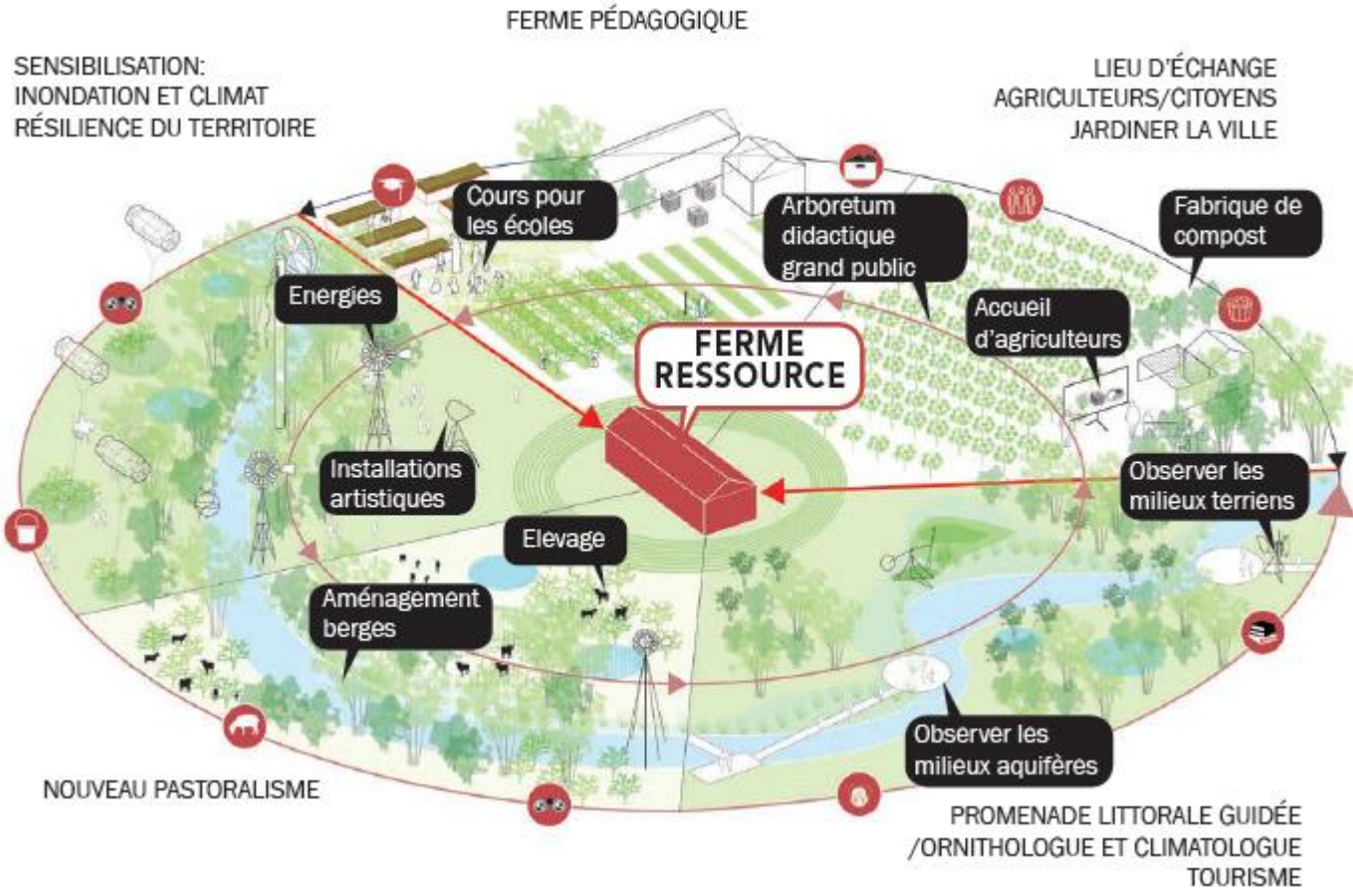

LA SUITE DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCOT

Suite à cette présentation, la Métropole propose aux acteurs du territoire de participer à l'élaboration du document à travers **la communication de contribution**, avant le 15 mai à l'adresse suivante :
revisionscot@montpellier3m.fr

Puis, après la déclinaison spatiale des objectifs du PADD et la formalisation de l'ensemble des pièces du document, **deux temps forts sont programmés pour interagir avec le public** :

- **Concertation préalable :**
  Mise à disposition des documents dans les communes de **juin à août 2017**

- **Consultation officielle :**
  Enquête publique en **janvier 2018**